

Séance du lundi 29 juillet 2019

Membres en exercice : 10

Date de la convocation: 24/07/2019

Présents : 8

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Denis GRONNIER

Votants: 8

**Présents :** Denis GRONNIER, Jean Luc BONGIOVANNI, Sandrine BRICOT, Stéphane BARUTOT, Daisy COLINET, Patrick COUDOUGNES, Joël LABAT, Jean PÉRÉ

Pour: 8

**Représentés:**

Contre: 0

**Excusés:** Fabienne DAURIAC, Gérard GRONNIER

Abstentions: 0

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Sandrine BRICOT

## Objet: Maintien des trésoreries de proximités - 2019\_34

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les projets présentés dans le cadre de la géographie revisitée dans le département des Hautes-Pyrénées par la Direction Générale des Finances Publiques,

Vu la fermeture programmée des trésoreries de proximité pour les remplacer par des points de contact (permanences dans les mairies, présence ponctuelle dans les MSAP et France Services)

Vu le regroupement des SIP de Lourdes et Lannemezan et du SIE de Lourdes à Tarbes.

Vu la création d'une seule trésorerie hospitalière sur le département.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

### Décide de s'opposer :

A cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural ;

### Exige :

- Le maintien d'une trésorerie de proximité par EPCI avec le plein exercice de leurs compétences actuelles (recouvrement en matière d'impôt, tenues des comptes des hôpitaux et des EHPAD, des collectivités locales et établissements publics locaux);
- Le maintien du Service des impôts des particuliers de Lannemezan et de Lourdes de pleine compétence;
- Le maintien du Service des impôts des Entreprises de Lourdes de pleine compétence.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire  
Denis Gronnier

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_



RF
Préfecture de TARBES
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 31/07/2019
065-216504092-20190729-2019_34-DE